

## **Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 22 septembre à 19h30 en mairie**

Convocation en date du 17 septembre 2011

Le conseil municipal s'est réuni une première fois le vendredi 16 septembre 2011 à 18h30 (date de la convocation : 13 septembre 2011), le quorum n'ayant pas été atteint, il a été à nouveau convoqué le 22 septembre 2011.

L'an deux mille onze, le vingt deux septembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GUICHON Jacky, 1<sup>er</sup> adjoint du Maire.

**Présents :** Mmes COLAZZO Ginette, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie, COSTA Chantale, Ms. SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PEROCHE Daniel, AMOSSE Bernard, GUICHON Jacky, TINDILLERE Alain

**Absents :** GIBARD Myriam, BUVAT Carole, AUBERT Jean-Pierre

**Pouvoir :** PENTHIER Thierry pour GUICHON Jacky  
SCHURCH Mireille pour AMOSSÉ Bernard

**Secrétaire de séance :** REGERAT Sophie

Une minute de silence est observée par l'ensemble du Conseil Municipal en mémoire à Monsieur VERNEUIL René, décédé le 9 août dernier et ancien Maire de la Commune.

Il est né à Montluçon en 1939. Son père d'origine Charentaise s'était installé à Montluçon après avoir épousé une montluçonnaise en 1933. René VERNEUIL suivit ses études au cours complémentaire Jean Jaures à Montluçon puis à l'école normale d'instituteurs de Moulins.

Il devint professeur d'histoire géographie et fut nommé dans le Nord.

Il revint en 1967 avec son épouse Annie, elle-même professeur d'anglais et ils s'installèrent à Lignerolles avec leur fille Anne. Il enseigna durant 30 ans au lycée Mme de Staël et passionna des générations d'élèves. Il fut élu Maire de Lignerolles en 1977 et ré-élu en 1983 et 1989. Ses principales réalisations furent la construction de la Salle Louis Tripiet avec mise à contribution de son conseil municipal et bon nombre de bénévoles, la réalisation de la lagune, premier réseau d'assainissement au Bourg ainsi que l'installation de 5 pavillons locatifs.

Entouré par des équipes municipales soudées, il a modernisé et transformé durablement la commune.

Nous lui adressons à son épouse et sa fille nos sincères condoléances.

Il est ajouté au dernier conseil municipal du 22 juillet 2011 la délibération suivante :

### **26/2011 Vœu visant à maintenir les capacités opérationnelles de l'hôpital de Montluçon et à sauvegarder l'offre de soins dans le territoire de santé de Montluçon**

Les choix du Gouvernant en matière de politique de santé publique, ainsi que les directives et décisions locales de l'Agence Régionale de Santé conduisent à l'affaiblissement général de l'offre de soins pour tous.

C'est pourquoi, considérant la dégradation continue de l'offre de soins hospitalier sur le bassin de Montluçon, le Conseil Municipal de Lignerolles demande au Gouvernement et à l'Agence Régionale de Santé, de tout mettre en œuvre pour assurer et garantir une offre de soins pour tous.

*Après en avoir délibéré,*

les membres du conseil par :

*voix pour : 10*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*Concernant l'hôpital de Montluçon, deuxième hôpital d'Auvergne, le Conseil Municipal de Lignerolles demandent que soient revus les projets de :*

*Suppression de la deuxième ligne SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation)*

*Fermeture du service d'oncologie à l'hôpital,*

*Arrêt définitif des actes de chirurgie orthopédique à l'hôpital,*

*Perte de l'activité programmée de la chirurgie viscérale à l'hôpital,*

*Suppression de soixante poste équivalents temps plein en l'espace de dix huit mois.*

### **27-2011 SDE03 : Dissimulation du Réseau électrique Rue de la Bascule**

M. GUICHON explique que le SDE n'ayant pas eu toutes les autorisations nécessaires à l'enfouissement du réseau électrique de la rue de la Bascule, le montant des travaux a été revu à la baisse. La délibération 01-2011 du 19 janvier 2011 est donc annulée.

Le coût de la participation de la commune s'élève à :

- 11 883 euros pour la dissimulation des réseaux

(coût total pour le SDE de l'opération : 39 610 euros)

Compte tenu du montant important qui doit être pris sur le budget de fonctionnement de la commune, le SDE propose un étalement de la participation sur 15 ans.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 12*

*voix contre :*

*abstention :*

- *acceptent un étalement de la participation sur 15 ans, soit 1 069 euros/an pour l'enfouissement des réseaux. Ce montant sera inscrit sur la ligne comptable 6554 du budget de la commune.*

### **28/2011 SDE 03 : Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux électriques Rue de la Bascule**

Compte tenu de la baisse du montant de la participation communale à l'enfouissement du réseau électrique de la Rue de la Bascule, le coût de l'éclairage public de cette rue est revu également à la baisse. Le SDE propose une participation communale à hauteur de 4 020 euros pour un montant total de 10 050 euros. L'étalement du remboursement sur 15 ans est de 362 euros/an.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres par :*

*voix pour : 12*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *acceptent un étalement de la participation sur 15 ans, soit 362 euros/an pour l'éclairage public de la Rue de la Bascule.*

Monsieur GUICHON souligne que les travaux d'enfouissement du réseau électrique sont presque terminés. Ne restent que les raccordements téléphoniques et les branchements individuels.

### **29/2011 Télétransmission des actes administratifs**

Les services de la Sous-Préfecture proposent de transmettre par télétransmission les actes administratifs de la commune (délibérations, arrêtés du Maire, contrats d'engagement de personnel et contrats d'emprunt).

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 12*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *autorise Madame le Maire à signer la convention de télétransmission des actes des collectivités.*

### **30/2011 Subvention exceptionnelle au Collège Jean Jacques Soulier de Montluçon**

Evoquée lors du conseil municipal du 22 juillet 2011, le conseil s'est prononcé favorablement au versement d'une subvention au profit du collège Jean Jacques Soulier pour le financement d'un voyage au Mexique.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 12*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros*
- *la subvention sera débitée du compte 6748 du budget de la commune;*

### **31-2011 Tarifs du restaurant scolaire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

Comme chaque année, le conseil municipal procède à une revalorisation des tarifs de la cantine. Quatre tarifs sont proposés aux familles en fonction de leurs revenus.

A savoir :

Tarif 1 : 1.82 euros

Tarif 2 : 2.20 euros

Tarif 3 : 2.38 euros

Tarif 4 : 2.90 euros.

Il est proposé une augmentation de 2% équivalente à celle du coût de la vie.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 12*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- décide une augmentation de 2% des tarifs du repas du restaurant scolaire :
  - T1 : 1.86 euros
  - T2 : 2.24 euros
  - T3 : 2.43 euros
  - T4 : 2.96 euros

Monsieur Eric Marais propose que le changement des tarifs soit voté à l'occasion du vote du Budget Prévisionnel, pour être applicable au 1<sup>er</sup> septembre.

Sur les 28 enfants inscrits à l'école primaire de Lignerolles, le restaurant en accueille jusqu'à 26 certains jours. 2 agents assurent l'encadrement. Les repas servis sont équilibrés, variés, et toujours élaborés de manière traditionnelle. L'ensemble du conseil municipal félicite le travail de Madame Jacquinet Véronique, en charge du restaurant scolaire pour la qualité de ses repas mais également pour sa gestion financière du service. Les conseillers intéressés sont invités à participer au déjeuner.

### **32-2011 Attribution du marché public pour la voirie de la Rue de la Bascule**

Conformément aux règles du code des marchés publics, une consultation a été faite avec l'aide technique de la DDT dans le cadre de leurs missions ATECAT pour la rénovation de la rue de la Bascule.

La commission d'Appel d'offre s'est réunie les 2 et 25 août 2011

4 entreprises ont fait une offre : Ets Colas, Alzin SA, entreprise Renon et Ets SMC.

Après analyse des offres par la DDT, l'entreprise SMC obtient la meilleure note.

Monsieur Marais Eric aurait souhaité que La Colas soit retenue.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 11*

*voix contre : 0*

*abstention : 1 (Marais Eric)*

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise SMC
- Mme le Maire est autorisée à signer le marché.

### **33-2011 Attribution du marché public de relevé topographique du Bourg**

Monsieur GUICHON explique que pour la réalisation des travaux du parvis de la mairie et de la place des Droits de l'Homme dans le cadre du CCAB, il est nécessaire pour la maîtrise d'œuvre de travailler à partir d'un relevé topographique du Bourg.

Pour ce faire, différents Géomètres ont été consultés. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 13 septembre 2011, et après ouverture des plis et analyse des offres, a retenu la proposition de Jean-Paul SERRE, Géomètre, pour un montant de 600 euros HT.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 12*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- Décide d'attribuer le marché du relevé topographique à M. SERRE Jean-Paul, Géomètre pour 600 euros HT.
- Autorise Mme le Maire à signer le marché.

### **34-2011 Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre (MO) pour le parvis de la Mairie et la Place des Droits de l'Homme**

Afin de procéder à l'appel d'offre dans les règles édictées par le code des marchés publics, la commune s'est associée les services de l'ADTA dans le cadre de ses missions (assistance pour l'élaboration des documents de la consultation). La publication du marché a été mise en ligne sur le site du Conseil Général le 4 septembre 2011. 9 prestataires ont demandé le dossier de consultation. 6 ont répondu. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 19 septembre 2011 et a ouvert les plis. Tous les candidats remplissaient les conditions d'examen. L'analyse des offres a été confiée à l'UTT.

La commission d'Appel d'Offre et la Commission du CCAB se réuniront le 3 octobre 2011 pour le choix du prestataire.

Le prestataire de la MO devra remettre son projet avant la fin de l'année pour un démarrage des travaux, après consultation des entreprises en marché public, début avril 2012.

Afin de respecter le calendrier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de MO avec le prestataire retenu par la CAO.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

*voix pour : 12*

voix contre : 0

abstention : 0

- Autorise Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offre.

### **35-2011 Contrat Unique d'Insertion (CUI)**

M. GUICHON rappelle que le dernier contrat aidé est arrivé à son terme le 21 août 2011. Une offre d'emploi a été publiée à Pôle Emplois mi août. Madame le Maire a procédé à des entretiens qui n'ont pas permis l'embauche d'un demandeur d'emploi.

L'annonce est à nouveau ouverte à Pôle Emploi. Elle propose un poste dans le cadre des CUI de 25h/hebdomadaire, pour l'accueil à la mairie et à la bibliothèque. Le contrat est de 6 mois renouvelable.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- Autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires pour le recrutement d'un demandeur d'emploi en CUI.

### **36-2011 Création de la Taxe d'Aménagement (TA)**

Suite à la réforme de la fiscalité lors de la loi des finances rectificative de 2010, des simplifications ont été apportées quant à la fiscalité de l'aménagement.

La TLE (Taxe Locale d'Équipement) perçue par la commune lors d'actes d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable...) disparaît, tout comme la TDEN (Taxe Départementale pour les Espaces Naturels et Sensibles) et la TDCAUE (Taxe Départementale pour le financement des conseils d'architecture) perçues par le Conseil Général, au profit de la Taxe d'Aménagement (TA). Chaque collectivité percevra un part de la TA lors d'actes d'urbanisme.

*Après en avoir délibéré,*

*le conseil municipal par :*

voix pour : 12

voix contre : 0

abstention : 0

- Décide d'instaurer la Taxe d'Aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 (à la place de la TLE)
- Décide de fixer son taux à 1 %

### **Informations diverses**

\* Parcelle de la Gare : la vente à M. Lesbre d'une partie de la parcelle communale (domaine privé de la commune) est prévu le 8 octobre chez Maître Constantin. Le Conseil Municipal souhaiterait louer à titre gracieux une autre partie de cette parcelle à des particuliers intéressés pour y faire du jardinage.

\* Ligne Montluçon-Ussel : M. Guichon donne lecture d'un courrier de l'ADDSP Combraille quant à l'entretien des abords des voies de chemin de fer laissées en inactivité par la SNCF et RFF. Ces derniers ont conclu un partenariat avec l'ONF pour l'entretien des voie dans la région Limousin. Monsieur Amossé souligne que l'Auvergne n'est pas encore concerné par ce partenariat.

\* Bassin d'Orage : Ms Guichon et Marais se sont rendus à la visite organisée par le CAM du bassin d'orage du Cher. Les eaux de la rive droite du Cher seront collectées dans le bassin d'orage et envoyées à la station de la Loue pour traitement.

\* Redevance d'Assainissement : Les habitants de la commune ont reçu la facture de la redevance d'assainissement de la CAM et s'inquiètent d'une hausse importante du montant à régler. Monsieur Amossé explique qu'avec le transfert de la compétence "Eau et Assainissement", la redevance est unifiée progressivement pour toutes les communes membres. Le lissage qui devait se faire sur les 5 prochaines années a dû être revu et étalé sur 3 ans compte tenu des investissements importants de la CAM en matière d'assainissement.

\* Point propre : il est rappelé que le point propre situé derrière l'église a été déplacé le long de la départementale au Petit Cougour.

\* Commission pour l'éclairage public : M. Guichon propose que la commission se réunisse un soir d'octobre pour faire le point sur les foyers lumineux à ajouter, à enlever, ou à changer.

\* Visite du Sous-Préfet : le Sous Préfet sera à Lignerolles pour visiter la commune le 12 octobre 2011 dès 9h30.

*Fin de la séance : 21 h 10*